

Procès-verbal Conseil Municipal du 5 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un janvier, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme Catherine GILLES, M. Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, M. Dimitri TREPAUT, M. Patrice LIOT, M. Jacky QUETIN, M. Yannick DUBOS, M. Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, M. Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, conseillers municipaux.

Absents :

M. David SAUTREUIL, M. Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

M. Dimitri TREPAUT est nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a invité M. Vincent LEMONNIER, agriculteur domicilié à Bréauté et président de la Société METHACAUX, afin qu'il présente le projet de cette société concernant l'installation d'une unité de méthanisation au hameau des Trois Cornets à Bréauté et l'épandage des digestats.

M. Joseph BELLET, agriculteur à Goderville et M. Damien CHEDRU, agriculteur à Bornambusc, membres de cette société METHACAUX se présentent en mairie en remplacement de M. Vincent LEMONNIER.

1/ Demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - SAS METHACAUX de Bréauté – Avis du Conseil Municipal – D2019-02-05-01

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Joseph BELLET et M. Damien CHEDRU, afin qu'ils exposent à l'Assemblée ce projet d'unité de méthanisation.

MM. Joseph BELLET et Damien CHEDRU indiquent qu'une association a été créée depuis cinq ans pour envisager ce projet. Cette Société METHACAUX, composée de 14 agriculteurs, traitera environ 60 tonnes de déchets par jour effectués par des tracteurs 7 jours sur 7 et qu'en retour il y aura la récupération des digestats dont ces derniers pourront être stockés pendant 8 mois environ.

Ils indiquent que la seule source d'odeur serait le stockage.

Madame GILLES, 1^{ère} adjointe, indique qu'une unité similaire à celle proposée par la Société METHACAUX a été installée à La Séguinière, près de Cholet, et que depuis un an une odeur importante d'œufs pourris persiste. Elle signale que d'importants travaux devaient être effectués et qu'à ce jour rien n'a été fait et craint donc que cela se reproduise à Bréauté. Elle précise à l'Assemblée que l'unité de Bréauté est riveraine de plusieurs habitations contrairement à La Séguinière où l'unité de méthanisation est située en pleine campagne donc sans aucune habitation proche.

Elle regrette que la Société METHACAUX n'ait pas choisi un autre terrain éloigné des habitations.

MM. BELLET et CHEDRU signalent qu'au départ l'unité de méthanisation devait être située ailleurs mais que compte tenu de la proximité de marnières l'emplacement de l'unité a été changé par ce terrain situé à Bréauté au hameau des Trois Cornets.

Monsieur TREPAUT demande aux agriculteurs présents si cette unité pourra accueillir d'autres exploitants.

Monsieur BELLET répond qu'elle pourrait mais dans un nombre restreint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par **11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme GILLES)** et **1 ABSTENTION (Mme MARCOTTE)** d'émettre un avis favorable sur la demande présentée par la Société METHACAUX en vue de l'installation d'une unité de méthanisation au hameau des trois cornets à Bréauté et l'épandage des digestats.

Monsieur le Maire et Monsieur RICOUARD espèrent qu'il n'y aura pas de problème comme l'unité située près de Cholet.

Monsieur le Maire remercie MM. BELLET et CHEDRU d'être venus présenter au Conseil Municipal ce projet.

A 21h05, MM. BELLET et CHEDRU quittent la séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé sans observation.

2/ Restauration de l'église : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - D2019-02-05-02

Monsieur RICOUARD, Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée que la Préfecture lui a indiqué que la commune pouvait cumuler les demandes de subventions DETR et DSIL.

Il propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de solliciter une subvention au taux de 20% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local calculée sur le montant hors taxes de 650 000€.

3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux – D2019-02-05-03

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Campagne de Caux a, par délibération du 6 décembre 2018, modifié ses statuts dans les compétences suivantes :

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- création et gestion des maisons de service au public
- transport scolaire
- gestion des eaux pluviales urbaines
- chemins de randonnée
- culture
- caserne de gendarmerie et logement des gendarmes en renfort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

4/ Avant-projet du SDE76 – Dossier EP2017-0-76725-M443-1-1 – D2019-02-05-04

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime pour l'affaire *EP-2017-0-76725-M443-1-1* concernant le remplacement de toutes les lanternes de la commune par des lanternes LEDS, la création d'un point lumineux à

l'Allée de la Plaine et la mise en place d'horloges astronomiques dont le montant prévisionnel s'élève à 41 761,78€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 354,16€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 14 354,16€ TTC ;
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

5/ Eclairage public – remplacement des lanternes de la commune en LEDS – demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – D2019-02-05-05

Monsieur RICOUARD, Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée qu'il était prévu de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement des lanternes de la commune en LEDS.

Il propose de ne pas solliciter de subvention pour ce projet compte tenu du faible pourcentage restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur RICOUARD ;

DECIDE de ne pas demander de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la réalisation de ces travaux.

6/ Avant-projet du SDE76 – Renforcement de réseaux, effacement de réseaux et éclairage public rue des écoles – Dossier Renfo+Eff+EP-2018-0-76725-M1068 – D2019-02-05-06

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime pour l'affaire *Renfo+Eff+EP-2018-0-76725-M1068* et désigné « Rue des écoles » dont le montant prévisionnel s'élève à 101 445,01 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 27 715,48€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 27 715,48€ TTC ;
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

7/ Effacement de réseaux rue des écoles – demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – D2019-02-05-07

Monsieur RICOUARD, Adjoint en charge des finances, propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux d'effacement de réseaux rue des écoles dont la part restant à la charge de la Commune s'élève à 24 140€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE la proposition de Monsieur RICOUARD ;

DECIDE de solliciter une aide financière pour la réalisation de ces travaux sur le montant hors taxes de 20 900€ selon le plan de financement ci-après :

- au taux de 20% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- le solde sur les fonds libres de la Commune.

8/ Contrat à durée déterminée de Monsieur Yann BERTHOU – D2019-02-05-08

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Contrat Unique d'insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) est remplacé par le Parcours Emploi Compétences (PEC). Ce contrat est réservé aux associations et aux communes et le taux de prise en charge par l'Etat est de 60%.

Il rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2018, il a été décidé de renouveler le contrat CUI de Monsieur Yann BERTHOU pour la période du 17 février 2019 au 16 février 2020.

Il indique que Mme AUBLÉ, conseillère à Cap Emploi du Havre, rencontre ce 6 février 2019, les services de l'Etat pour défendre le dossier de renouvellement de Monsieur Yann BERTHOU en fonction des nouvelles réglementations en vigueur.

Il précise qu'avec le Parcours Emploi Compétences l'agent devra effectuer deux périodes de stage d'une semaine sur deux autres collectivités.

Dans l'hypothèse où le renouvellement du contrat CUI-PEC de Monsieur Yann BERTHOU serait refusé, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de le recruter par un contrat à durée déterminée du 17 février 2019 au 16 février 2020 pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, dans l'hypothèse où le contrat CUI-PEC de Monsieur Yann BERTHOU serait refusé, de recruter Monsieur Yann BERTHOU en contrat à durée déterminée pour la période du 17 février 2019 au 16 février 2020 pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

9/ Questions diverses

Madame MURARI réclame la pose d'une poubelle près des containers situés derrière le presbytère.

Madame DELOEIL demande la pose d'une lampe d'éclairage public route de Saint-Maclou entre sa propriété et celle de Madame DORN afin de combler le trou noir sur cette route.

Monsieur TREPAUT en profite pour rappeler à Monsieur le Maire qu'il devait toujours faire chiffrer par le SDE76 l'extension de l'éclairage public sur la route de Bernières entre le city stade et le premier ralentisseur.

Il indique que sa demande date depuis plus de deux ans et que le devis n'a jamais été proposé en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réfléchir sur l'avenir de l'école afin de transformer le Regroupement Pédagogique Intercommunal en une seule structure. Il souhaite que le conseil municipal se positionne et que cette question soit réglée au prochain mandat municipal.

Monsieur RICOUARD suggère d'envoyer un questionnaire à la population afin de connaître en particulier les attentes des parents d'élèves, et savoir si, dans le cas de création

d'un groupe scolaire ailleurs qu'à Vattetot-sous-Beaumont, la population serait favorable à la suppression de l'école du village.

Il suggère également de créer un groupe de travail pour réfléchir à ce projet.

Un groupe de travail composé de M. NIEPCERON, Mme GILLES, M. RICOUARD, Mme MARCOTTE, Mme MURARI, Mme DELOEIL est formé.

M. RICOUARD propose dès maintenant de fixer une date pour une première réunion.

La date retenue est fixée au vendredi 26 avril 2019 à 18h.

La séance est levée à 22h05.